ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 13491

Texte de la question

M. Charles de Courson appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les magistrats de l'ordre judiciaire exerçant comme professeurs, maîtres de conférences associés ou vacataires dans des établissements d'enseignement supérieur. Il lui demande par juridiction le nombre de magistrats exerçant ces fonctions.

Texte de la réponse

Le nombre de magistrats exerçant des fonctions de maître de conférences associé à mi-temps et des fonctions de professeur associé à mi-temps dans les établissements d'enseignement supérieur pendant l'année universitaire 1997-1998 est de trente-cinq. Les magistrats peuvent ainsi apporter aux étudiants le bénéfice de leur expérience professionnelle, conformément aux dispositions du décret relatif à l'association (décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 : maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités). Leur affectation en juridiction est retracée dans le tableau ci-après.

Données clés

Auteur : M. Charles de Courson
Circonscription : Marne (5e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13491
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2330
Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6553